



Le Président

RENCONTRE AVEC LE MAIRE ET LE PRESIDENT

DU 8 NOVEMBRE 2012

Mesdames, Messieurs,

La **FA-FPT CUS** va reprendre des éléments qui ont déjà été évoqués par nos collègues, désolé pour cette redondance.

Mais, suite à notre Assemblée générale de mardi dernier, nos adhérents souhaitent que nous évoquions avec vous ce matin les points qui vont suivre :

Nous allons essayer de le faire rapidement.

La journée de carence

Nous ne souhaitons pas revenir sur le recours déposé par la **FA-FPT** au Conseil d'Etat. Il est en cours d'instruction et nous n'aurons pas de résultat à vous annoncer avant fin novembre.

Nous rappelons simplement le côté injuste de cette réforme et son inutilité à résoudre les problèmes liés à l'absentéisme.

Par contre, nous relevons les premières dérives de cette mesure alors que son application n'est pas encore effective.

Ainsi, un chef de service vient d'interdire à un collègue de poser une journée de congé en lieu et place d'une journée de maladie !

Ainsi, un autre collègue a refusé d'accorder un RTT à un agent devant se soumettre à des examens médicaux, en lui précisant qu'il faut forcément subir la journée de carence.

Ce ne sont là que des premières dérives qui se passent de commentaires. Mais il s'agit de faits inquiétants.

La protection sociale

Comme les autres organisations syndicales, nous sommes régulièrement interpellés sur l'évolution de la protection sociale complémentaire et de la prévoyance (actuelles Indemnités Journalières).

La communication sur les problèmes liés à la mise en place d'une forme de participation de l'employeur à cette protection sociale complémentaire nous vaut quantité d'appels téléphoniques. Nos retraités, nombreux à la **FA-FPT CUS**, sont très inquiets.

Tout le monde aimerait connaître la position de la Communauté urbaine de Strasbourg quant au choix de la procédure (convention ou labellisation), mais également quant à la participation individuelle pour chaque agent.

Les différents obstacles inquiètent les collègues, une certaine suspicion commence à s'installer.

Vous nous avez garanti à minima le maintien de l'enveloppe budgétaire allouée à la couverture sociale.

Pouvez-vous nous préciser la participation dont bénéficierait chaque agent y compris les retraités ?

Les jours d'absence sans certificat

La **FA-FPT CUS** tient à rappeler dans cette enceinte qu'elle n'a jamais encouragé des agents à user et à abuser de cet avantage. Il faut que cela soit clairement précisé ici.

Par contre, nos adhérents sont surpris de découvrir l'évolution défavorable de cet avantage, alors qu'ils sont souvent présents sur leur lieu de travail dans un état de santé qui pourrait justifier pour un arrêt de travail.

Cette mesure additionnée à d'autres génère une démotivation des agents dans leur quotidien.

La récupération d'heures

L'écêtement au niveau de l'OGST et le plafonnement instauré pour les récupérations font que beaucoup de collègues perdent énormément d'heures.

Il s'agit d'un manque de reconnaissance du travail fourni.

Ils continuent à répondre présents aux réunions auxquelles ils sont conviés.

Il s'agit d'un manque de reconnaissance du travail accompli et de leur dévouement pour le service public.

La déprécarisation

Nous constatons qu'un bon nombre de collègues restent dans l'expectative d'une amélioration de leur situation précaire et ceci à tous les niveaux et dans tous les cadres d'emplois.

Nous attendons des réunions de travail à venir que des propositions de réelle résorption soient formulées pour réduire drastiquement ces situations fragiles.

Le régime indemnitaire

Vous avez convenu avec toutes les organisations syndicales que chaque agent de catégorie B et C bénéficie à partir du 1er semestre 2010 d'un complément de régime indemnitaire.

Cet accord est assorti d'une clause de revoyure.

Or, argumentant la période difficile que nous traversons, vous ne souhaitez pas de révision immédiate.

Mais, votre souhait politique est de ne pas laisser la porte fermée, afin de prendre en considération les finances locales dans ce contexte de crise.

Les collègues aimeraient connaître des propositions concrètes.

Depuis que le régime indemnitaire des cadres A a été revu, une nouvelle réforme concernant la mise en place des primes de fonction et de résultat a été engagée.

Ce nouveau dispositif se substitue d'un point de vue réglementaire au régime indemnitaire existant et ceci à terme pour l'ensemble des agents.

Cette PFR est constituée de deux parts, l'une liée à la fonction, l'autre au résultat. Les collègues sont inquiets quant à l'évaluation de la part « résultat ».

Pour la **FA-FPT CUS**, les critères doivent être collectivement partagés, mesurables et sans laisser de place à la subjectivité.

Nous avons rassuré nos adhérents sur le fait que le maintien en totalité à titre individuel du régime indemnitaire est garanti.

Cela nous a été précisé lors des réunions préalables par l'Administration et les élus.

Nous avons noté que pour l'instant, ce dispositif ne concerne que les postes fonctionnels de la Direction générale.

Le temps partiel

Là encore nous sommes surpris de voir à quel point, il est difficile d'obtenir ou de maintenir cette disposition à la CUS.

Les refus successifs sont nombreux alors que l'Administration met en avant les améliorations des conditions de travail et la conciliation vie professionnelle, vie familiale.

Mesdames, Messieurs, merci d'avoir prêté attention à ce que nous pourrions appeler notre cahier de doléances.

Pierre BATH